

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/01/2022

Dossier complet le :

13/02/2022

N° d'enregistrement :

f09321p0015

1. Intitulé du projet

Action 7-7 du PAPI complet : Aménagement de la Frayère aval - de l'avenue des buissons Ardents au Pont Amador Lopez

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe FIORENTINO, Vice président à l'assainissement, à la GEMAPI

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 9 9 1 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau. 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols sous rubrique Rubrique IOTA C) premiers boisement >	- recalibrage de 415m linéaire de cours d'eau, élargissement du fond et reprise des pentes des berges - 6617m ² de galerie de peupliers sont concernés par le projet - 3.1.2.0 : modification du profil en long et en travers sur une longueur supérieur à 100m (Autorisation) - 3.1.5.0 travaux susceptibles d'entraîner la destruction potentielle de plus de 200m ² de frayère (autorisation)

0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser un recalibrage et une renaturation de la Frayère aval sur un linéaire de 415 m entre l'avenue Buissons Ardents et le Pont Amador Lopez, sur la commune de Cannes (06). Ce projet GEMAPIEN s'inscrit dans la stratégie globale du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Cannes, action 7-7. Il doit permettre la restauration capacitaire de la Frayère.

Les travaux concernés par la présente demande, consistent à :

- l'augmentation de la section hydraulique pour restaurer son fonctionnement afin de supprimer, pour une crue centennale, les débordements sur les zones à enjeux ;
- la restauration de l'espace de mobilité de la Frayère au sein du lit mineur, à remodeler et à végétaliser les berges pour créer des risbermes

Une description détaillée des travaux est présentée en Annexe du formulaire : Cf. Notice d'Incidences

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux ont pour objectifs : d'accroître la protection des personnes et des biens du quartier Bocca (objectif final mettre hors d'eau plus de 5 500 habitants pour Q100), d'améliorer la qualité du milieu actuel et d'améliorer le cadre de vie.

Le recalibrage de la Frayère permettra d'ajuster la morphologie du lit de façon à garantir la qualité écologique de l'ensemble :

- Préservation d'un lit mineur ordinaire étroit avec des conditions d'écoulement compatibles avec la qualité biologique recherchée
- Ouverture de risbermes très basses, fortement submersibles, qui pourront connaître une mobilité latérale du lit mineur, et permettront le développement de milieux humides et des espèces à enjeux.
- Modelage diversifié des berges avec techniques mixtes de génie civil et de génie végétal.

Ce reprofilage permettra d'accroître la section hydraulique avant débordement, il constitue aussi une opportunité d'amélioration des milieux

Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe "Objectifs du projet"

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de recalibrage de la Frayère sont planifiés en mai/juin 2023 pour une durée de 14 mois, jusqu'en août 2024 (préparation de chantier, recalibrage et aménagements paysagers)

Le principe général des travaux est de décaisser sur les berges actuelles afin d'augmenter la capacité hydraulique de la Frayère, tout en renaturant et diversifiant les milieux (abaisser les pentes des berges notamment) afin de favoriser le développement de la biodiversité.

Lors des travaux, le cours d'eau sera en partie busée sur environ 100m glissant avec la création d'un passage à gué sur la buse permettant aux engins de circuler et terrasser au sec. Les interventions seront réalisées en 1/2 rivière afin d'assurer la continuité hydraulique du cours d'eau. Les mises à sec seront réduites au strict minimum .

La base vie et les surfaces de stockage seront privilégiées sur des zones blanches du PPRI à proximité des zones de travaux.

Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe 1.3 "Protocole d'intervention en phase chantier"

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La partie inférieure de la berge pourra être traitée en enrochement pour garantir la tenue à l'arrachement hydraulique lors des forts épisodes pluvieux.

La partie supérieure des berges sera traitée en génie végétal avec un objectif de renaturer le milieu et d'apporter un cadre de vie agréable et architectural à ce quartier de vie. Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère des aménagements dans ce secteur urbain. Une amélioration de qualité paysagère est prévue dans le cadre de ce projet.

Concernant l'entretien, des inspections visuelles seront réalisées afin de s'assurer d'une bonne reprise des espèces utilisées pour la réalisation du génie végétal, de la stabilité des enrochements réalisés ponctuellement et prévenir la création d'embâcles. Afin de limiter le risque d'embâcles, et limiter l'impact sur les espèces à enjeux, l'entretien manuel de la végétation des berges sera effectué.

Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe 1.2 "Description du projet en lien avec le recalibrage de La Frayère"

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

De par sa nature, le présent projet sera soumis à une procédure Loi sur l'eau au titre des rubriques (IOTA):

- 3.1.2.0 : modification du profil en long et en travers sur une longueur supérieure à 100 m (Autorisation)
- 2.1.5.0 : travaux susceptibles d'entraîner la destruction potentielle de plus de 200m² de frayère (Autorisation)

Les inventaires naturalistes ont révélé la présence d'espèce végétale protégée sur le périmètre des travaux et notamment la Consoude bulbeuse. Un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées sera produit dans le cadre de ce projet.

Un permis d'aménager sera nécessaire pour la réalisation des travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire du cours d'eau concerné Surface concernée : emprise dans le lit majeur Pente des berges	415 mètres de l'ordre de 9000 m ² 2/1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cours d'eau de La Frayère, sur la commune de Cannes (06150) entre l'Avenue des Buissons ardents et le Pont Amador Lopez

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 5 ' 7 " 5 2 " 371 Lat. 4 3 ° 3 3 ' 2 9 " 536

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 5 7 ' 4 9 " 629 Lat. 4 3 ° 3 3 ' 1 5 " 569

Communes traversées :

Cannes (06150)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF interceptée par le projet A proximité : - ZNIEFF II n°930012586 "Plaine de la Siagne" à 1km au N/O de la zone projet - ZNIEFF II n°930020155 "Rocher de Roquebilière" à 1,1km au N/E de la zone projet Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe 3.2.4 "Zonages réglementaires et d'inventaires"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APPB A proximité : - APPB FR3800465 "Vallon et rocher de Roquebilière" à à 1,2 km au N/E de la zone projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cannes (06)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cannes est concerné par la PEB de l'aéroport de Cannes-Mandelieu approuvé le 08/02/2005. Cependant le secteur d'étude n'est pas directement concerné par le zonage défini par ce PEB. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération de Cannes Lérins (2020-2025) du 12/10/2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Grande Frayère (06CEN093) est inventoriée à l'échelle du département 06 comme Zone Humide (CEN PACA – décembre 2015).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Basse vallée de la Siagne et des vallons côtiers, approuvé en 2003 (ayant fait l'objet de 2 modifications dont la dernière en date du 06/06/2008). PPRI bientôt remplacé par le PPRI de Cannes, prescrit le 05/12/2007, modifié le 11/05/2018 et prorogé le 23/09/2020 sur le territoire de la commune de Cannes (Enquête publique en cours). PPR d'Incendie de Forêts (PPRIF) approuvé le 29/12/2010 PAC submersion marine en date du 07/12/2017 - PAC aléa retrait-gonflement argile
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le périmètre du site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 à proximité sont : - ZSC FR9301574 "Gorges de la Siagne" à 6,5 km au NO du projet ; - ZSC FR9301628 "Estérel" à 6,6 km au SO du projet ; - ZSC FR9301573 "Baie et Cap d'Antibes - Îles de Lérins" à 5,8 km au SE du projet. Les ZPS (Directive Oiseaux) les plus proches sont situées à plus de 15km du projet. Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe 3.2.4 "Zonages réglementaires et d'inventaires"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à 900m au S/O de la zone de projet, il s'agit de la "Butte de Saint-Cassien à Cannes".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100% des blocs rocheux et environ 10 % des terres excavées devraient pouvoir être réutilisées dans le cadre du projet. Des analyses sédimentaires seront réalisées, fin 2021, afin de s'assurer que les matériaux extraits soient en dessous des seuils de contamination et sont qualifiés d'inertes (non dangereux). La CACPL étudiera la possibilité de revaloriser les matériaux en excédent. Le cas échéant, ces matériaux seront envoyés en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100% des blocs rocheux et environ 10 % des terres excavées devraient pouvoir être réutilisées dans le cadre du projet. Des matériaux d'apport seront nécessaires. Ils proviendront de carrière (enrochements, GNT naturelle, sable de tranchée).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires faune et flore ont été réalisés. Des espèces protégées ont été contactées dans l'emprise du projet (flore et faune). Les résultats sont intégrés aux études de conception et seront précisés dans le dossier d'autorisation. Le projet est susceptible d'induire des impacts négatifs sur les habitats, la flore, la faune et les continuités écologiques. Ces impacts sont exclusivement réalisés en phase travaux. Des mesures ER sont alors définies. Cf. Notice d'Incidences - Pgraphes 4.3 "Incidences sur le milieu naturel", 4.4 "Incidences sur les fonctionnalités écologiques" et 5" mesures envisagées"
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucun site du réseau Natura 2000. Un formulaire simplifié Natura 2000 sera cependant rédigé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte un site inscrit. Une zone humide inventoriée est également concernée par le périmètre du projet.</p> <p>Aucun site Natura 2000 n'est concerné par le projet.</p> <p>Le projet n'intercepte aucun réservoir de biodiversité ni même de corridor écologique au sens du SRCE.</p> <p>Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe 4 "Incidences du projet sur l'Environnement"</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne le cours d'eau de La Frayère et ses berges dans un objectif de recalibrage hydraulique et d'amélioration des milieux naturels dans un contexte fortement urbanisé. A terme, l'incidence du projet sera bénéfique sur les espaces naturels concernés.</p> <p>Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe 4.3 "Incidences sur le milieu naturel"</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe pas de PPRT sur la commune de Cannes</p> <p>Le site n'est pas concerné par des risques technologiques d'après le site internet Géorisques. Néanmoins, la partie ouest du territoire communal de Cannes est soumise au risque de rupture de barrage de Saint-Cassien. Le secteur d'étude est concerné par ce risque. Le projet se situe à une centaine de mètres au sud de l'A8, une voie routière qui assure le transport de matières dangereuses. Enfin, il existe à proximité du secteur d'étude un risque lié à l'existence d'une canalisation de GRT Gaz.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'objectif du projet étant de redonner de la capacité hydraulique au cours d'eau . Ces travaux font partie de la mise en oeuvre du PAPI complet qui a pour objectif la prévention du risque inondation. L'incidence du projet est donc positive vis à vis du risque naturel inondation</p> <p>cf. Notices d'incidences - Paragraphe 4.7 " Incidences liées au risques Naturels et Technologiques"</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un trafic d'engins de chantier est attendu en phase chantier.</p> <p>Les travaux envisagés ne modifient pas d'activité humaine dans leur emprise. Les accès du chantier utiliseront des voiries existantes. Par ailleurs, l'accès au chantier sera interdit au public et l'interdiction sera signalée par des panneaux et l' information aux riverains réalisée en début de chantier</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux est susceptible de générer du bruit de manière temporaire et limitée sur la période du chantier. En phase chantier, des dispositions classiques seront prises afin de réduire ces nuisances (matériel aux normes, horaires adaptés, ...). En phase exploitation, l'ambiance sonore est principalement influencée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au nord de la zone, par la proximité de l'A8, - le reste de la zone par la proximité de l'avenue Pierre Poesi et Francis Tonne

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet que ce soit en phase chantier ou exploitation n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de reprofilage sont éventuellement susceptibles d'engendrer des vibrations. En réponse, des dispositions classiques seront prises afin d'éviter ces nuisances (matériel aux normes, horaires adaptés, ...). Ces nuisances seront temporaires et limitées à la période de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, aucune vibration n'est à prévoir.
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux ne sont pas prévus de nuit. Le projet se situe quoi qu'il en soit dans un environnement urbain initialement source de pollutions lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des poussières seront potentiellement rejetées lors de la phase travaux. Les émissions engendrées ne seront limitées et se limiteront à la phase chantier. En phase travaux, des dispositions classiques seront prises afin d'éviter ce phénomène (vitesse limitée des engins de chantier). En phase exploitation, le projet n'entraînera pas de rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'égouttage des matériaux peut être à l'origine d'un rejet d'eau. Il pourrait s'agir de matière en suspension dans la Frayère. Des tampons de décantation seront installés pour permettre de ressuyage des matériaux extraits avant leur évacuation en décharge spécifique ou réemploi sur site. Avec la mise en place de barrage filtrant l'effet est négligeable, direct, temporaire. Les rejets liquides n'auront pas d'incidence significative sur le milieu.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les effluents pouvant provenir des installations provisoires de chantier seront produits. Il seront collectés et vidangés pendant toute la durée du chantier/ Aucun rejet dans le milieu naturel. Aucun effluent ne sera engendré en phase exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de chantier seront triés sur chantier avant d'être, soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de requalification et de renaturation de la Frayère vise à améliorer l'aspect cadre de vie et la composante paysagère pour une meilleure intégration dans l'environnement urbain du quartier. L'incidence du projet sera ainsi positive sur le patrimoine paysager favorisant le milieu naturel et les déplacements doux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain. Il a pour objectif : - d'accroître la protection des personnes et des biens du quartier Bocca ; - d'améliorer la qualité du milieu actuel ; - d'améliorer le cadre de vie afin de recréer un lien entre le cours d'eau et les personnes avec la réalisation d'un aménagement paysager. Les améliorations sur les activités humaine sont donc positives.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de requalification et de renaturation du cours d'eau de la Frayère s'inscrit dans la politique de lutte contre le risque inondation au travers d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet) Cannes Lérins, action 7-7 "Aménagement de la Frayère aval entre la confluence et l'Avenue Francis Tonner, sur la commune de Cannes". La présente demande traite des travaux qui seront réalisés sur la première partie (confluence jusqu'au pont Amador Lopez). La deuxième partie, sera réalisée plus tard. Le PAPI prévoit sur le bassin versant de la Frayère plusieurs aménagements complémentaires qui ont pour objectif commun de réduire le risque inondation sur le secteur Ouest de la ville de Cannes. En effet, les travaux de l'aval de la Frayère, combiné à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) en amont du quartier ont pour finalité la suppression de tous les débordements impactant le quartier Bocca, pour une crue centennale (plus de 5 500 habitants mis hors d'eau). Par ailleurs, ces travaux de recalibrage et de renaturation sur la Frayère se situent au sein du périmètre géographique du projet "nouveau programme de renouvellement urbain Nouvelle Frayère", projet NPRU nouvelle Frayère. Ce projet urbain a d'ores et déjà fait l'objet d'un examen au cas par cas et est non soumis à étude d'impact (AP n° AE-F09321P0067). De plus, même si le périmètre géographique du projet NPRU et du projet de recalibrage se superposent, ces derniers sont fonctionnellement différents. Le projet NPRU a pour objectif de réhabiliter le quartier urbain alors que le projet de requalification de la Frayère aval a pour objectif de réduire la vulnérabilité, face au risque inondation, du quartier Bocca situé en aval. Les enjeux environnementaux (habitat, flore, faune) potentiellement impactés par le projet de recalibrage de la Frayère sont spécifiques aux travaux GEMAPIEN. Il n'y a pas d'effets cumulés par rapport au projet NPRU.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Notice d'Incidences - Paragraphe "Mesures envisagées pour l'évitement, la réduction et l'accompagnement du projet sur l'environnement".

Mesures d'évitement : limitation des emprises de chantier, balisage des espaces sensibles, travaux uniquement de jour, Mesures de réduction : balisage préventif des habitats naturels sensibles, mise en défens des espèces protégées, lutte contre les pollutions de chantier, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, débroussaillage raisonné de la végétation, abattage spécifiques des arbres en présence d'un écologue, dispositif antri-intrusion d'espèces animales sur l'emprise du chantier, décapage et stockage des terres végétales pour permettre la remise en état post-chantier, transplantation d'espèces floristiques à enjeux, réalisation de pêches de sauvetage en faveur de la faune piscicole, maintien de la continuité hydraulique en phase travaux, barrages filtrants pour limiter les MES dans le cours d'eau pendant les travaux, reconstitution du radier du cours d'eau en fin de chantier, gestion des espèces exotiques envahissantes, remises en état des milieux post-chantier, respect des normes anti-bruits, adaptation des travaux aux périodes sensibles des espèces (...)

Mesures d'accompagnement : coordination environnementale en phase chantier, sensibilisation du personnel, insertion paysagère et restauration des fonctionnalités écologiques du site

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu, de l'objectif du projet, de sa localisation, de la démarche mise en place pour intégrer les enjeux environnementaux dans le projet menée en concertation avec les Services de l'Etat (DREAL, DDTM notamment) et les acteurs du territoire, de la définition de mesures d'évitement et de réduction opérationnelles et adaptées au projet dès la phase de conception (cf. notice d'incidence en annexe), des autorisations réglementaires, notamment l'autorisation loi sur l'eau, du dossier dérogation "espèces protégées" et le permis d'aménager, qui reprennent toutes les mesures d'évitement/réduction/ accompagnement/ de suivi nécessaires à la réalisation du projet et qui traitent de l'ensemble des compartiments environnementaux impactés, ainsi que des éléments renseignés ci-dessus, il n'apparaît pas nécessaire au maître d'ouvrage de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 2 : NOTICE D'INCIDENCES

Ce document a pour objectif de développer les thématiques du présent formulaire au regard du projet et des enjeux identifiés à ce stade des études. Cette notice présente le contexte de l'opération, l'état initial de l'environnement, les incidences relatives aux thématiques liées au milieu naturel et à la réglementation Loi sur l'Eau. Elle développe à ce stade les mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi prévues par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour limiter son impacts sur l'environnement.

La Notice d'incidences est complétée par le formulaire simplifiée Natura 2000 - Annexe 4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cannes

le,

16 DEC. 2021

Signature

*Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à l'assainissement
aux eaux pluviales et à la Loi GEMAPI*

Christophe FIORENTINO



